

La réponse de la foule est claire : non à la réforme des retraites !

Le Conseil Constitutionnel rendra sa décision sur la réforme controversée le vendredi 14 avril, en fin de journée, sur la constitutionnalité du projet de loi adopté et sur la recevabilité de la demande de référendum d'initiative partagée (RIP).

Deux décisions extrêmement attendues, puisque l'on saura d'une part si les membres du Conseil constitutionnel censurent ou non tout ou partie du texte, et si la demande d'un référendum d'initiative partagée-RIP, lancée par la gauche, est recevable. Si c'est le cas, environ 4,87 millions de signatures devront être recueillies dans un délai de neuf mois, pour que soit mis en place un référendum sur cette question, sans que cette consultation ne suspende l'éventuelle promulgation du texte.

Le rendez-vous avec la Première Ministre Élisabeth Borne va avoir lieu le mercredi 5, avant la 11^{ème} journée d'action du jeudi 6 avril.

Les attentes de l'intersyndicale restent le retrait de la réforme n'en déplaie au porte-parole du gouvernement.

Si les retrouvailles entre le gouvernement et les syndicats ont lieu, nous pourrions assister à un dialogue de sourds.

Nous nous autorisons à penser que si la rencontre débouche sur une fin de non-recevoir, la journée du 6 avril pourrait s'en retrouver grandie

Mme Borne pourrait se retrouver dans la même situation qu'a connue Emmanuel Macron lors de sa dernière prise de parole si la rencontre ne devait être qu'une mise en scène .

L'exécutif va avoir de plus en plus de mal à tenir sa position au vu des résultats que l'Agirc-Arrco a annoncée hier : 7,7 milliards sur deux ans.

Les bons résultats de ce régime de retraites en 2022 sont d'abord le résultat de la bonne gestion des partenaires sociaux sans que l'état intervienne.

Mobilisons-nous encore plus largement le 6 avril, pour exiger le retrait de cette réforme. La victoire n'a jamais été aussi proche !

EXIGEONS LE RETRAIT DE CETTE RÉFORME ET

MOBILISONS-NOUS POUR GAGNER !



**JEUDI 6 AVRIL
10h30 à la gare
d'Angoulême**